

Déclaration de Jacques F. Poos sur la conclusion des négociations d'adhésion (Luxembourg, 16 mars 1994)

Légende: Le 16 mars 1994, Jacques F. Poos, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, prononce un discours devant la Chambre des Députés sur le thème du troisième élargissement de l'Union européenne.

Source: Bulletin d'information et de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. 1994, n° 1. Luxembourg. "Elargissement U.E.: Déclaration à la Chambre des Députés par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, le 16 mars 1994", auteur:Poos, Jacques F. , p. 86-87.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_jacques_f_poos_sur_la_conclusion_des_negociations_d_adhesion_luxembourg_16_mars_1994-fr-104c282e-0901-47c0-a8a1-cf3c18e4cd1c.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Elargissement U.E.: Déclaration à la Chambre des Députés par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, le 16 mars 1994

Les négociations d'élargissement entre l'Union européenne et trois pays de la zone de libre échange, à savoir l'Autriche, la Finlande, la Suède, ont été conclues avec succès le 1^{er} mars 1994. Ce matin, les négociations avec la Norvège ont également pu être clôturées.

Un paquet politique, adapté aux besoins spécifiques de chacun des candidats, a permis ce résultat. Il est d'une grande importance pour l'avenir de l'Union européenne.

Alors qu'en 1985 la Communauté de l'époque s'était élargie vers le Sud, l'arrivée des quatre pays prémentionnés donne à l'Union européenne un ancrage dans l'Europe du Nord et en Europe centrale.

Il convient de ne pas perdre de vue la toile de fond à partir de laquelle ces négociations ont été conduites:

Les bouleversements opérés en Europe dans la foulée de la chute du mur de Berlin et l'émancipation de toute une série de pays désormais affranchis de la zone d'influence de l'ex-Union soviétique ont conduit trois pays neutres, l'Autriche, la Finlande et la Suède de se rapprocher de la Communauté. La Norvège candidate malheureuse à l'adhésion en 1972, leur a emboîté le pas.

La Communauté en tant que première réponse à cette manifestation de volonté politique a signé, après une longue négociation avec ces pays, l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) dont la mise en vigueur vient d'avoir lieu.

Cette réponse de l'Europe a conduit à l'établissement du plus grand marché intégré au monde.

Elle laissa toutefois les pays partenaires dans une position passive, les Douze n'ayant pas accepté que leur autonomie de décision puisse être limitée.

Il n'est dès lors pas étonnant que cette première approche insatisfaisante pour les quatre pays en question se devait d'être dépassée. L'acquis de l'EEE allait par la suite grandement faciliter l'ouverture des négociations d'élargissement.

Pour les Douze, le fait d'accueillir en son sein quatre démocraties solides aux économies relativement prospères n'est pas négligeable. Trois des candidats seront par ailleurs des contributeurs nets au budget communautaire. Tous les quatre disposent de législations sociales aux standards particulièrement élevés. Dans le domaine de l'environnement, leurs normes législatives sont souvent supérieures aux nôtres.

Au niveau de la politique étrangère, l'Union accueille en la Norvège un allié de la première heure, alors que les trois autres candidats sont depuis longtemps résolument engagés dans les forces de paix des Nations Unies.

L'Union sort incontestablement renforcée de cet élargissement.

Pour s'assurer des conditions de succès, elle s'était donné comme mandat de départ l'acquis communautaire auquel les quatre nouveaux Etats membres devaient immanquablement souscrire.

Une telle approche n'était évidemment pas sans créer des problèmes dans certains secteurs économiques des pays candidats.

-Ainsi, pour ce qui est du volet agricole, l'approche de l'Union s'est fondée sur la logique du marché intérieur et de la PAC reformée, obligeant les candidats à aligner au jour de leur entrée leurs prix agricoles sur les nôtres.

Voilà qui explique pourquoi leur demande visant à obtenir pour une période limitée des montants

compensateurs d'adhésion a été refusée.

Toutefois, des régimes d'aides nationales temporaires ainsi que la création d'un régime spécial pour l'agriculture arctique permettent d'atténuer les effets de cet alignement immédiat.

-Dans le domaine des fonds structurels, un objectif nouveau a été défini et proposé par les Douze, l'«objectif 6» qui permet à l'Union élargie de prendre en compte la spécificité des régions arctiques de la Finlande, de la Suède et de la Norvège.

-Au niveau de la fiscalité indirecte, moyennant certains régimes dérogatoires comme c'est le cas pour les Etats membres actuels, les quatre adhérents devront adapter leur taux de TVA et d'accises dans le cadre des fourchettes définies en 1992.

-Pour ce qui est de la pêche, la Norvège a dû accepter la consolidation de l'acquis ainsi qu'un accès accru aux ressources de la part des pays membres actuels.

-Sur la base d'un régime non-discriminatoire, les quatre pays seront amenés, après une période transitoire de 5 ans, à adapter leur législation en matière de secondes résidences.

-Il en va de même du régime du transit routier entre l'Autriche et les Etats membres, régime qui au terme d'une période transitoire est appelé également à disparaître.

Il est indéniable que l'Union européenne se trouve désormais mieux armée pour faire face à ces obligations de par le monde.

Les négociations proprement dites se sont déroulées sous la pression du temps, dans la mesure où, en vertu des nouveaux pouvoirs reconnus au PE par le Traité d'Union, ce dernier doit donner son avis conforme aux quatre actes d'adhésion.

Il faut espérer que l'accomplissement de cette formalité incontournable pourra encore s'effectuer avant le scrutin européen du mois de juin.

Une fois cet avis donné, les accords d'adhésion seront prêts à la signature. Ils seront soumis pour approbation aux douze Parlements nationaux des Etats membres actuels et subiront des procédures référendaires dans les quatre pays candidats.

Jusqu'au dernier moment, cette chronologie risque toutefois de se trouver hypothéquée par le désaccord au sein des Douze sur une question institutionnelle restée ouverte dans le mandat arrêté par le Conseil Européen de Bruxelles du mois de décembre dernier:

-Cette difficulté concerne la minorité de blocage en cas de vote à la majorité qualifiée. Nonobstant le fait que le Conseil Européen de Lisbonne a décidé que l'ensemble des changements institutionnels dérivant de l'élargissement se feront par adaptations linéaires - ce qui conduirait la minorité de blocage de 23 à 27 votes - l'Espagne et le Royaume-Uni ne peuvent accepter cette adaptation. L'enjeu est qu'une minorité de blocage plus faible donne plus de poids aux grands Etats membres disposant de dix voix.

Une minorité de blocage de 23 risque, à terme, d'enrayer le processus décisionnel à 16, notamment en matière de fixation de normes sociales et environnementales.

Il faut espérer que le désaccord sur cette question institutionnelle pourra trouver une solution lors d'une réunion spéciale du Conseil convoquée pour mardi 22 mars à Bruxelles.

S'il devait en être ainsi, le calendrier des approbations et ratifications dans les Etats membres et dans les pays candidats pourrait être respecté.

Deux semaines avant que le Conseil ait donné son feu vert de principe à l'élargissement, deux pays d'Europe centrale étaient réunis pour la première fois avec les Douze en Conseil d'Association avec l'ambition de préparer dans le moyen terme leur adhésion à l'Union européenne.

La Hongrie et la Pologne déposeront incessamment leurs candidatures à cet effet.

Ainsi, l'Europe refaçonne peu à peu son unité géographique: l'Europe ne s'agrandit pas, ne change pas de taille. Le vieux continent garde sa configuration, ne va pas à la dérive, ne bascule pas à l'Est mais adapte ses institutions aux nouvelles données politiques.

En définitive, l'évolution qui se passe sous nos yeux transcende les idées des «pères de l'Europe» et confirme, s'il en était besoin, que le grand dessein de Jean Monnet garde toute son actualité.